

LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES – REPORTÉE EN 2022



ORGANISATEUR : MAISON RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITÉS

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation  Gratuit  3H  Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Ce temps s'inscrit dans la programmation des Temps de qualif' de la MRES

Vous faites du collectif dirigeant d'une association (ou vous l'envisagez) et vous vous questionnez sur la responsabilité légale que vous portez ?

Cette rencontre vous permettra de mieux comprendre le cadre législatif de cette responsabilité individuelle et collective (civile, pénale, fiscale, employeur...), mais aussi de vous questionner sur la gouvernance de votre association et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.


DATE(S) DE LA FORMATION

18 novembre 2021
17h30 - 20h30

LIEU DE LA FORMATION

5, rue Jules de Vicq
59800 Lille

POUR S'INSCRIRE

 03 20 52 12 02

 l.barras@mres-asso.fr

STRUCTURE FORMATRICE

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités

Voir la présentation de cette structure